

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2025

Le groupe TF1 a déposé le 11 mars 2026 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le Document d'Enregistrement Universel sur l'exercice 2025 en version HTML.

Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté à partir du site Internet de la Société <https://www.groupe-tf1.fr/>. La version anglaise sera disponible à partir du 18 mars 2026.

Il sera également disponible sur le site de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr>.

Le Document d'Enregistrement Universel 2025 inclut notamment :

- Le rapport intégré ;
- Le rapport financier annuel constitué des comptes consolidés, des comptes sociaux ainsi que des rapports des commissaires aux comptes ;
- Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de durabilité ;
- Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2026 ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2026.

Contact

Direction des relations investisseurs
comfi@tf1.fr

Direction de la communication corporate
communicationcorporate@tf1.fr

À propos du groupe TF1

Le groupe TF1 est un leader français des médias, présent dans la télévision linéaire, le streaming et la production audiovisuelle. Sa priorité est de construire un modèle lui permettant de financer durablement la meilleure offre de divertissement gratuite et d'information de qualité. Chaque mois, 60 millions de Français plébiscitent ses programmes via ses chaînes en clair, et 38 millions en streaming sur TF1+. Son pôle Studio TF1 (ex-Newen Studios) qui réunit plus de 50 sociétés et labels en France et à l'international, est un acteur référent de la production et de la distribution. #LesFrançaisEnsemble

